

# POLLU - STOP !

N°23 bis

BULLETIN D'INFORMATION  
édité par la :

COMMISSION PERMANENTE  
D'ETUDE ET DE PROTECTION  
DES EAUX, du Sous-sol  
et des Cavernes,

Association Nationale  
agrée de protection  
de la Nature.

*Karst*

&

*Environnement*



ISSN  
0754-9385

N° COMM. PAR. PRESSE 64777

Dir. Publication : F. DEVAUX

Imp. : CPEPESC 3 r. Beauregard

F - 25000 Besançon, tél : (81) 88.66.71

(réunion tous les mercredis : 17 H 30)

*souterrain*

bull. trimestriel  
Dépôt Légal : Nov. 88

NUMÉRO SPÉCIAL

" SENSIBILISATION "



- FILMS
- MONTAGES
- EXPOSITIONS



## SENSIBILISATION POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

La défense de l'environnement et plus particulièrement de l'eau et du milieu souterrain est la préoccupation essentielle de la CPEPESC.

Partout où l'environnement est menacé, souillé, détérioré, la CPEPESC n'hésite pas à intervenir par des opérations de terrain, des articles de presse, des émissions radio ou TV, des démarches auprès des pouvoirs publics, des recours devant la justice.

Cependant, si l'on veut éviter que l'eau et la nature qui nous entoure soient continuellement dégradées par les activités humaines, il est nécessaire de sensibiliser chacun à tous ces problèmes.

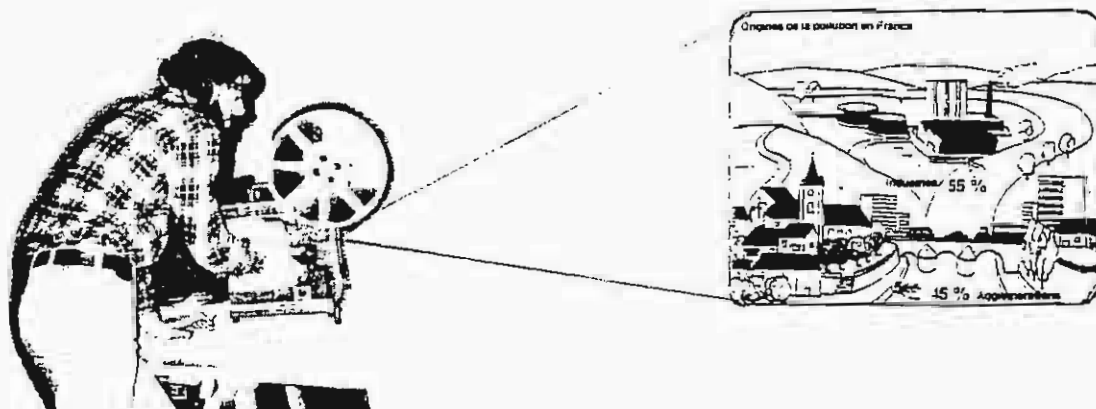
Depuis maintenant plus de 10 ans, la CPEPESC mène une inlassable campagne tant auprès des décideurs (administrations, élus) que du grand public.

Chaque semaine, plusieurs projections de films, d'animations, de débats sont organisés dans les écoles, les mairies, les lieux publics.

Notre association dispose actuellement de 5 films, de 2 montages audio-visuels et de 2 expositions afin de mener à bien ces opérations.

D'autres documents sont en cours de réalisation, notamment un film sur les anciennes mines et une exposition d'une vingtaine de panneaux sur les eaux de surface.

Vous qui êtes enseignant, responsable d'une association, maire d'une commune, élu, vous qui à quelque titre que ce soit, vous sentez concerné par la protection et la défense de notre environnement, vous pouvez nous aider dans notre campagne de sensibilisation en organisant des soirées, débats que nous pourrions animer.

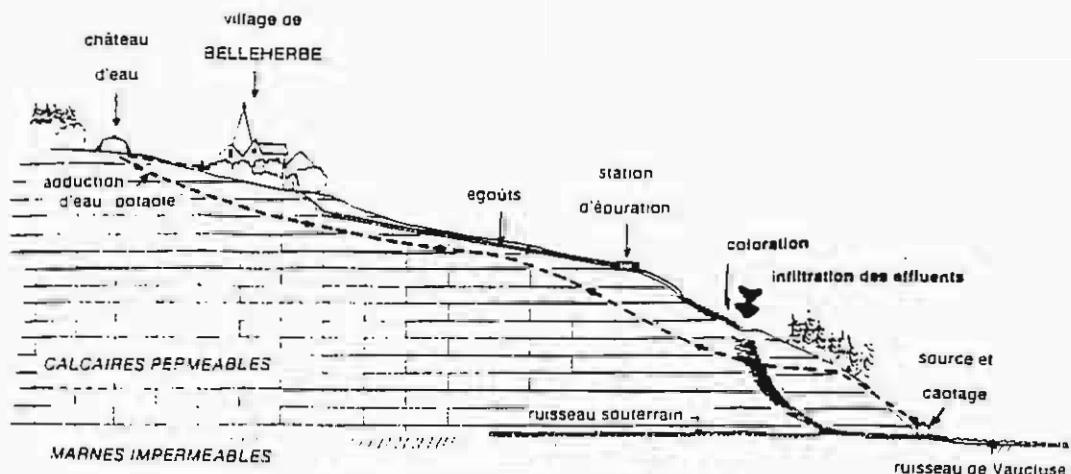
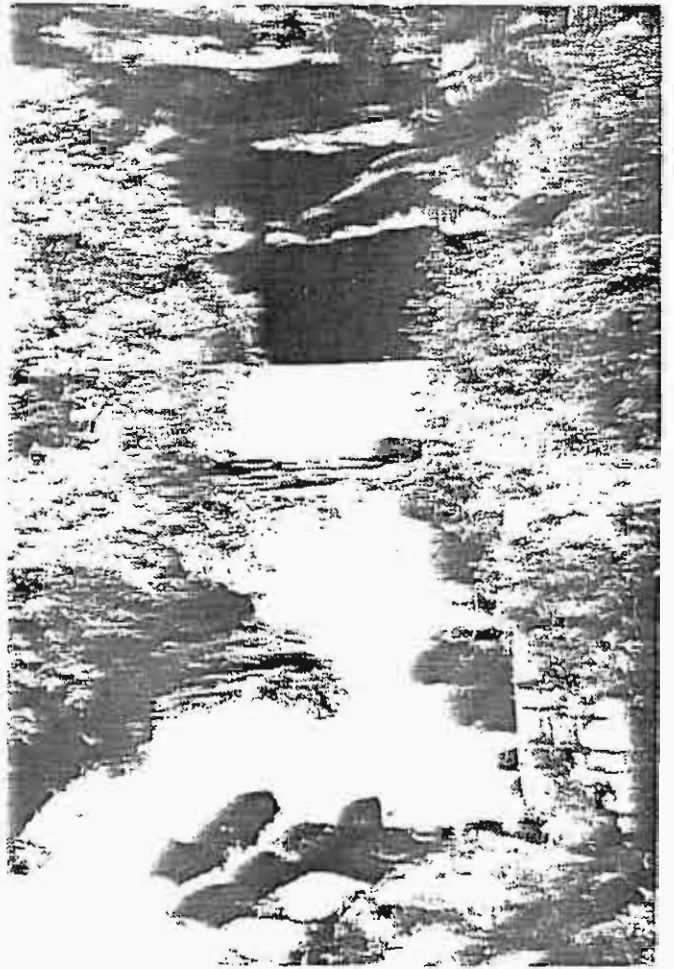


FILMS 16 MM

\* "Il était autrefois des sources d'eau pure".

(coproduction CPEPESC-GROUPE SPELEO ATLAS-1980)

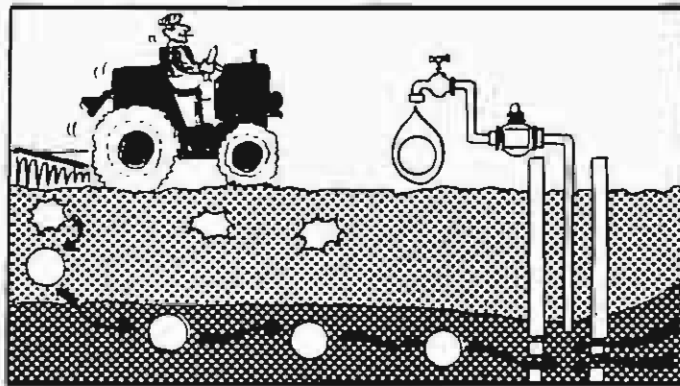
durée : 45 mn. Tourné intégralement en Franche-Comté, ce film a pour but de mieux vous faire connaître les problèmes géologiques, hydrogéologiques et hydrologiques de notre région. Ce document dresse un tableau saisissant du cycle caché des eaux souterraines en pays calcaire et des conséquences désastreuses de leur pollution grandissante. Très pédagogique, ce film est visible par tous.



**LE CIRCUIT DE L'EAU A BELLEHERBE**

\* "Le syndrome profond".  
(coproduction CPEPESC-Alain  
Baptizet-1987)

durée : 45 mn. Tourné dans  
diverses régions de France  
(Alsace, Franche-Comté, Loire)  
ce film présente les eaux en  
terrain calcaire et en terrain  
alluvial. Celles-ci subissent  
de plus en plus d'agressions  
de la part des industries  
(déchets toxiques...) et des  
produits utilisés en agrochi-  
mie (notamment les nitrates).



\* "Grottes en péril".  
(coproduction CPEPESC-Alain  
Baptizet-1986)

durée : 50 mn. Ce film traite  
d'un domaine mal connu, le pa-  
trimoine souterrain (grottes,  
anciennes mines, souterrains  
etc...) trop souvent victime  
du pillage et de l'incons-  
cience.

**Patrimoine souterrain:  
un film en forme de SOS**

Trois quarts d'heure d'images souvent belles, parfois désolantes, voire  
révoltantes et de commentaires marqués par la conviction: c'est le pre-  
mier film tourné en France sur la détresse du patrimoine souterrain. Ses  
auteurs: les membres de la Commission permanente d'étude et de protec-  
tion des eaux, du sous-sol et des cavernes de Franche-Comté (CPEPESC).

**MINES DU XIX<sup>e</sup> SIECLE : UN PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE PROTEGE**  
(Arrêt de la cour d'Appel de Besançon du 13 novembre 1986)



\* "Un regard sur la France profonde".  
(coproduction CPEPESC-Alain Baptizet-1985)

durée : 20 mn. C'est un document choc traitant du grave problème posé par l'abandon d'ordures et de cadavres d'animaux dans les gouffres en relation directe avec les circulations d'eaux souterraines, souvent captées pour l'alimentation.



#### REGLEMENTATION EN MATIERE DE CADAVRES D'ANIMAUX :

3 volets : des Interdictions, des obligations et enfin les sanctions en cas de contravention au règlement.

##### I) INTERDICTION DE REJETTER LES CADAVRES N'IMPORTE OU

- ni sur la voie publique, ni dans les ordures ménagères, article 98 du code sanitaire départemental,
- ni dans les failles, gouffres, bêtaires ou excavations de toute nature, article L 47 du code de la santé publique,
- ni dans l'eau, décret 73-218 du 23 février 1973.

##### II) OBLIGATION POUR LE PROPRIETAIRE DES CADAVRES

Le propriétaire de cadavres d'animaux de plus de 40 kg doit avertir dans les plus brefs délais l'équarrisseur autorisé d'avoir à procéder à l'enlèvement du ou des cadavres.

Ces cadavres doivent être enlevés dans un délai de 24 heures après la déclaration, article 264 du code rural.

Dans le cas où le cadavre ou le lot de cadavre est inférieur à 40 kg, leur destruction doit être assurée par enfouissement, incinération ou procédé chimique autorisé, article 265 du code rural.

##### III) LES SANCTIONS

En cas de dépôt dans les fouilles, gouffres bêtaires et autres excavations, une amende de 600 à 1300 francs est prévue.

En cas de rejet dans les eaux, l'amende est de 2 500 à 5 000 francs.

En cas de non respect du code sanitaire départemental, l'amende est de 600 à 1 300 francs.

Enfin, en cas de non-déclaration de cadavres d'animaux pesant au total plus de 40 kg, l'amende est de 2 500 à 5 000 francs.



\* "Déchantons sous la pluie".  
(coproduction CPEPESC-Alain  
Baptizet-1988)

durée : 20 mn. Le dépérissement forestier dû aux "pluies acides". Explication du phénomène avec témoignages de personnes de terrain. Tourné en grande partie en Franche-Comté.



**LA MORT LENTE  
DES FORÊTS**

\* "Cette histoire qu'on assassine sous les montagnes".  
(Coproduction CPEPESC-Alain Baptizet-1988)

durée : 27 mm. Tourné au coeur des anciennes mines du Massif vosgien et des plateaux de Saône, avec la participation des équipes de chercheurs du programme H27 france de l'Est, ce film documentaire retrace l'épopée minière du Moyen Age au XIX<sup>e</sup> siècle...  
...cet univers artificiel est aujourd'hui directement menacé par le pillages...

*Gravure du XVI<sup>e</sup> siècle représentant un mineur travaillant à la pointerolle.  
Il porte le vêtement traditionnel, avec le capuchon et le cuir fessier qui lui permet de travailler assis.*

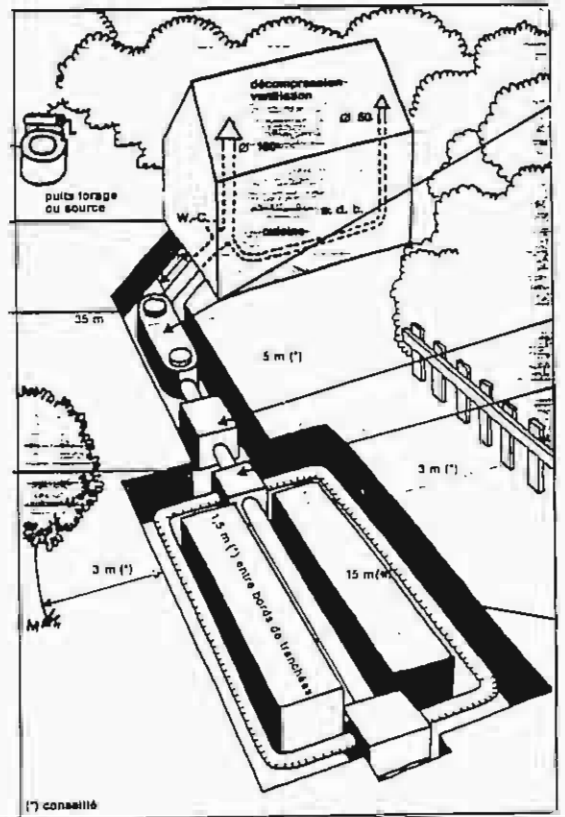




MONTAGES AUDIO-VISUELS :

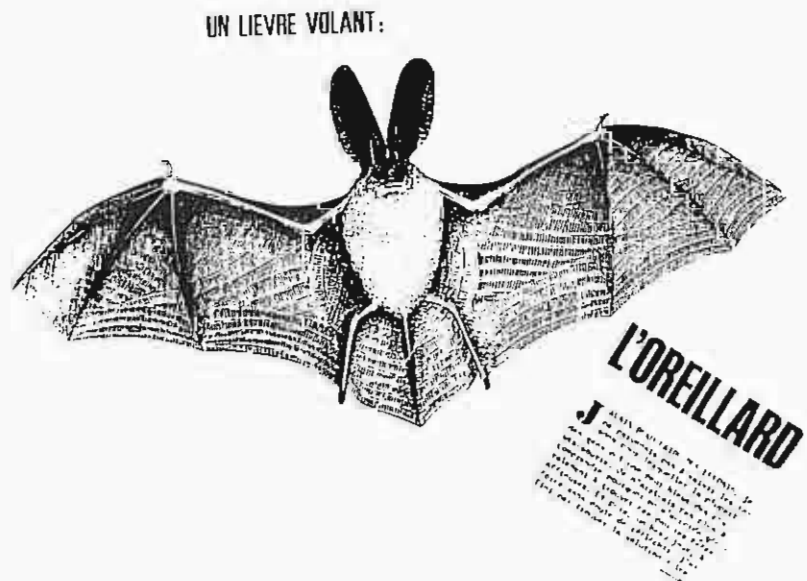
\* " L'Assainissement individuel" (CPEPESC-Ministère de la Santé)

durée : 20 mn. Ce montage diapos très technique explique en détail les différents procédés utilisés pour effectuer soi-même l'épuration de ses "propres" eaux usées.



\* " Les chauves-souris, ballerines du soir". (GEML-CPEPESC)

durée : 15 mn. Montage diapos sur les chauves souris, espèce fascinante mais malheureusement en voie de disparition.



EXPOSITIONS :

\* "Voyage avec l'eau souterraine".

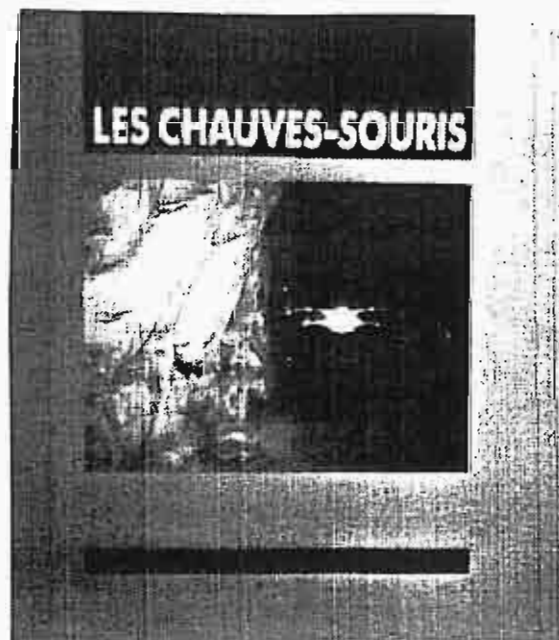
Dix neuf panneaux sur le cycle de l'eau en terrain calcaire et en terrain alluvial, la pollution de l'eau et les moyens d'y remédier.

Très pédagogique, elle est parfaitement indiquée pour un complément aux cours de géologie.



\* "Les chauves-souris".

Quinze panneaux sur la vie des chiroptères et la nécessité de les sauvegarder.



RICHESSSE  
DE LA  
FAUNE  
EN  
FRANCHE-COMTÉ

MATERIEL DE SENSIBILISATION:

\* Exposition "Voyage avec l'eau souterraine".

Dix neuf panneaux plastifiés.

- Panneau n°1 : Titre, répartition des gouttes de pluie dans le sol, les rivières, et les végétaux.
- Panneau n°2 : Il existe des sous-sols calcaires et alluvionnaires.
- Panneau n°3 : La roche calcaire fissurée est une véritable passoire alors que les alluvions et les sables laissent s'infiltrer lentement les eaux.
- Panneau n°4 : Dans le karst il n'existe aucune filtration ; dans les nappes la filtration est limitée aux microbes et particules.
- Panneau n°5 : Karst : l'eau disparaît dans le sol par les fissures et réapparaît aux résurgences.
- Panneau n°6 : Alluvions : l'eau s'infiltré, forme des nappes qui s'écoulent dans des sens déterminés.
- Panneau n°7 : Dans la nature, eaux souterraines karstiques et alluviales coexistent souvent. Schéma d'ensemble.
- Panneau n°8 : Fonctionnement d'un système karstique. Schéma.
- Panneau n°9 : L'eau souterraine est malade de la pollution.
- Panneau n°10 : Quelques exemples de pollution.
- Panneau n°11 : Les charniers, des pratiques d'un autre temps auxquelles il faut porter remède.
- Panneau n°12 : L'augmentation des teneurs en fertilisants des nappes. Le problème des nitrates.
- Panneau n°13 : Déchets : éliminer le gaspillage et la pollution.
- Panneau n°14 : Rejets industriels : des solutions existent.
- Panneau n°15 : Les égouts : ils pourraient moins polluer.
- Panneau n°16 : L'eau potable: comment la préserver ?
- Panneau n°17 : Avant que l'eau ne meure : s'informer, informer, agir aux niveaux individuel, professionnel et collectif.
- Panneau n° 18 : Les anciennes mines : le pillage.
- Panneau n° 19 : Présentation de la CPEPESC.

\* Exposition "Chauves-souris".

Quinze panneaux plastifiés.

- Panneau n°1 : "Les chauves-souris, richesse de la faune en Franche-Comté".
- Panneau n°2 : Mythes.
- Panneau n°3 : Réalités.
- Panneau n°4, 5 et 6 : Présentation de quelques espèces franc-comtoises.
- Panneau n°7 : Où vivent les chauves-souris ?
- Panneau n°8 : Comment vivent les chauves-souris ?
- Panneau n°9 : Le comportement en été et en hiver.
- Panneau n°10 : Un mode de perception très perfectionné : le radar. La reproduction.
- Panneau n°11 : Quels dangers menacent les chauves-souris , les vieilles croyances.
- Panneau n°12 : Les menaces actuelles.
- Panneau n°13 : Comment aider les chauves-souris ?
- Panneau n°14 : Comment prendre leur défense ?
- Panneau n°15 : Remerciements.



MODALITES D'INTERVENTIONS DE LA CPEPESC

1) Pour les Projections, la CPEPESC intervient à la demande de tout organisme. Chaque intervention comprend :

- le déplacement d'un représentant de la CPEPESC qui apporte avec lui le matériel nécessaire (projecteur, film, documents), anime le débat qui suit la projection.

Le demandeur doit seulement fournir un écran, si possible assez grand (un drap ou un mur blanc sont suffisants).

- l'intervention est gratuite, seuls sont demandés :

\* le remboursement des frais de déplacements (1,20 Frs par KM).

\* une cotisation de membre sympathisant, qui donne droit par ailleurs à l'abonnement au bulletin de l'association.

2) Les expositions sont louées à la semaine (transport à la charge de l'emprunteur)

3) Les films peuvent être loués en cassette vidéo.

Des conditions préférentielles seront appliquées aux associations de protection de la nature.

(pour tous renseignements, contacter la CPEPESC)

Organisme éventuel \_\_\_\_\_ NOM \_\_\_\_\_

Adresses \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Date de projection souhaitée \_\_\_\_\_

Film choisi \_\_\_\_\_

(A renvoyer à la CPEPESC 3 rue Beauregard - BESANCON.  
Responsable sensibilisation).